

CHRONIQUE CSDN DES NOUVELLES DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE

POLITIQUE SUR LA CIVILITÉ

La Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) est fière de s'être dotée d'une *Politique sur la civilité* en complémentarité avec les valeurs véhiculées dans son *Plan d'engagement vers la réussite* et son *Cadre de référence en matière d'éthique*.

La CSDN convient que le développement et le maintien d'un bon climat de travail sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon en fonction de son rôle au sein de l'organisation. De plus, la présente politique s'applique à tous, en toute circonstance, en tout lieu, et ce, même lorsqu'il s'agit d'un espace virtuel.

La civilité se définit par un groupe de normes, de règles de vie et de convenances, implicites ou explicites, en vigueur au sein d'un groupe, encadrant les comportements qui favorisent les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives, au bénéfice de tous. La civilité n'a pas pour objectif de limiter la liberté d'expression ou de restreindre la possibilité de formuler un désaccord.

La civilité requiert :

- De faire preuve d'empathie, d'ouverture et d'écoute face aux autres.
- D'agir et de communiquer avec respect, délicatesse, tact et diplomatie.
- D'entrer en contact de façon courtoise et entretenir de bonnes relations.
- De favoriser la confiance et le soutien à l'égard des autres.
- De faire preuve de jugement, agir avec intégrité et civilité.

- De collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Chacun doit :

- Faire preuve de civilité dans ses relations avec autrui en intégrant : respect, collaboration, politesse, courtoisie, intégrité et savoir-vivre;
- Porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- Exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- Intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité;
- S'adresser au corps policier dans un cas de menace ou de violence, en déposant une plainte.

Enfin, la *Politique sur la civilité* regarde toute personne œuvrant au sein de l'organisation ou s'adressant à un employé de la commission scolaire : commissaires, direction générale, directions d'établissements et autres gestionnaires, membres du personnel, bénévoles, stagiaires, élèves, parents et citoyens.

Merci beaucoup de
votre collaboration !

Esther Lemieux
Directrice générale

